

Stratégies d'acteurs et enjeux internationaux du développement du cinéma et de la musique au Cameroun

Article inédit, mis en ligne le 18 février, 2022.

Georges Madiba

Maître de conférences en SIC, membre du Laboratoire des conjonctures de communication (LaCoCom) de l'Université de Douala, il est spécialiste de l'analyse du discours des médias dans l'espace public. Il s'intéresse par ailleurs aux problématiques socio-économiques des industries culturelles et créatives, dans un environnement culturel et économique déstructuré et dominé par l'informel.
madigeo@yahoo.com

Ive Archil Tchinda

Titulaire d'un master en communication sociale et médiatique, membre du LaCoCom de l'Université de Douala, ses travaux de recherche portent essentiellement sur les aspects socio-économiques et ethnographiques du cinéma camerounais et sur les acteurs qui l'animent à l'ère du numérique.
archiltchinda17@gmail.com

Plan de l'article

Introduction
L'État culturel : de l'interventionnisme au laisser-aller
Enjeux internationaux de l'industrialisation de la culture
Conclusion
Références bibliographiques

RÉSUMÉ

À la suite des programmes d'ajustements structurels imposés par les institutions de Bretton Woods, le Cameroun a dû recadrer l'action publique dans les secteurs considérés comme économiquement productifs au détriment de l'éducation et de la culture. Conséquence : une bonne partie des activités économiques du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) s'est retrouvée dans l'informel. Malgré une importante production musicale et cinématographique reconnue à l'international, le Cameroun tarde à y accorder un encadrement idoine pour la croissance de son économie. Ces ICC constituent une véritable aubaine économique pour les pays organisés ; l'apathie observée dans son encadrement au Cameroun pose le problème de la politique publique de la culture dans un contexte où l'économie de l'immatériel est désormais le cheval de Troie pour un positionnement politique et économique à l'international.

Mots clés

Culture, cinéma, musique, politiques publiques, stratégies, diplomatie culturelle.

TITLE

Actor's strategies and international stakes of cinema and music development in cameroon

Abstract

Following the structural adjustment programs imposed by the Breton Woods institutions, Cameroon had to redirect public action to sectors considered as economically productive at the expense of education and culture. As a result, a wide part of economic activities in the Cultural and Creative Industries (CCI) sector have gone informal. Despite a significant musical and film production internationally recognised, Cameroon delays at providing a suitable framework for its economic growth. Those CCI represent economic opportunities for structured countries; the indifference at overlooking this sector observed in Cameroon raises cultural public policies concern in a context where the intangible economy is now the Trojan horse for a political and economic positioning in the “global village”.

Keywords

Culture, Cinema, Music, Public Policies, Strategies, Cultural Diplomacy.

TÍTULO

Estrategias de actores y desafíos internacionales en el desarrollo del cine y la música en Camerún

Resumen

Tras los Programas de Ajuste Estructural impuestos por las Instituciones de Breton Woods, Camerún ha tenido que replantear la acción pública en sectores considerados económicamente productivos en detrimento de la educación y la cultura. Consecuencia: una gran parte de las actividades económicas del sector de las Industrias Culturales y Creativas (ICC) terminaron en el sector informal. A pesar de una importante producción musical y cinematográfica reconocida internacionalmente, Camerún es lento para proporcionar el apoyo adecuado para el crecimiento de su economía. Estas ICC son una verdadera bendición económica para los países organizados; La apatía observada en su gestión en Camerún plantea el problema de la política de cultura pública en un contexto donde la economía de lo intangible es ahora el caballo de Troya para el posicionamiento político y económico en la «aldea global».

Palabras clave

Cultura, cine, música, políticas públicas, estrategias, diplomacia cultural

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun en 1960, les pouvoirs publics avaient conçu des instruments de rayonnement de la culture nationale. Mais la crise économique des années 1990 allait conduire l'État camerounais à se désengager du secteur culturel. Ce choix était aussi la conséquence des programmes d'ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le FMI qui ont contraint le Cameroun à recadrer l'action publique dans les secteurs considérés comme productifs. Ce recadrage a eu pour effet direct le dé-

veloppement informel d'une bonne partie des activités économiques du secteur des industries culturelles et créatives (ICC). Cette situation, qui n'était pas propre au Cameroun, a trouvé une issue plus favorable aux ICC dans les pays voisins ayant plus ou moins les mêmes caractéristiques économiques tels que le Nigéria, le Ghana ou la Côte d'Ivoire.

Malgré un important niveau de l'emploi, une contribution de 3,2% au PIB et le rayonnement de ses productions à l'international, le secteur culturel reste l'enfant pauvre dans la stratégie de développement du Cameroun, car il est considéré comme une activité improductive, logée dans le sous-secteur social. Pourtant, une abondante production musicale et cinématographique glane des lauriers à l'international. Sur le plan du financement, les appuis au secteur culturel sont rares avec une faible dotation budgétaire. Le budget alloué au ministère des Arts et de la Culture (Minac), le plus faible du gouvernement camerounais, oscille depuis une dizaine d'années autour de 1% du budget total de l'État. En 2021, il est de 4,787 milliards FCFA pour un total de 4 865 milliards FCFA, soit 1,035% du budget total de l'État.

Si les filières du cinéma et de la musique constituent une véritable aubaine économique pour les pays qui s'y sont investis, l'apathie observée dans son encadrement par les pouvoirs publics camerounais interroge : Qu'est-ce qui peut justifier qu'un secteur potentiellement créateur de richesses et d'emplois puisse être ignoré par les investissements publics alors que s'affiche de plus en plus, dans les discours étatiques, une volonté de développer des niches de richesse visant à pallier la rareté des ressources budgétaires ? Comment, malgré un environnement économique de production et de distribution caractérisé par l'informel, s'organisent les acteurs des filières cinéma et musique pour promouvoir la culture du Cameroun à l'international ? Pourquoi les pouvoirs publics ne se penchent-ils pas sur l'industrialisation véritable des ICC pour positionner le cinéma et la musique comme vecteurs d'une « diplomatie de l'invisible » ?

Le problème qui se pose est celui de la structuration, du soutien et de la promotion des ICC de manière générale, et plus précisément du cinéma et de la musique, dans un environnement où l'économie de l'immatériel est désormais « le cheval de Troie » pour la conquête des territoires commerciaux à l'international.

Notre démarche consistera en une évaluation compréhensive de l'action publique comme cadre de promotion des filières de la musique et du cinéma au Cameroun. A partir d'un inventaire des différentes actions de politique publique de la culture, nous interrogerons les stratégies mises en place par les acteurs culturels pour que, malgré un faible investissement de l'État dans ce secteur, le rayonnement des filières musique et cinéma puisse se présenter aujourd'hui comme un des axes majeurs d'une diplomatie culturelle non assumée par le Cameroun.

L'ÉTAT CULTUREL : DE L'INTERVENTIONNISME AU LAISSER- ALLER

La création artistique camerounaise est marquée par un patrimoine riche et diversifié issu de la multiplicité des ethnies et du multiculturalisme prôné par l'État. En effet, le pays regroupe près de 230 ethnies. Au-delà des constructions identitaires pour un positionnement socio-politique, cette diversité est aussi source d'inspiration originale pour la créativité artistique.

Ainsi, depuis 1962, les œuvres de l'artiste-musicien Manu Dibango font rayonner le drapeau et la culture camerounaise à travers le monde entier. D'autres musiciens, à l'instar de Richard Bona, Etienne Mbappé, Vincent Nguini, West Madiko, Talla André Marie et dans une moindre mesure Charlotte Dipanda, entre autres, continuent d'être des porte-flambeaux d'une diplomatie culturelle à la camerounaise dans l'espace international, en ces

temps de globalisation. Sur le plan du cinéma, le Cameroun se positionne sur l'échiquier africain avec le film de Jean Pierre Dikongue Pipa « Muna Moto », en 1976, en glanant le premier prix Étalon d'Or de Yennenga du festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco). Cette présence à l'international se manifeste aussi par la participation des comédiens nationaux dans les productions cinématographiques à dimension mondiale¹.

Structuration institutionnelle de la culture au Cameroun

Considéré comme indépendant sur le plan politique en 1960 pour la partie francophone et en 1961 pour la partie anglophone, le Cameroun a tôt fait de prendre en compte la nécessité de valoriser sa culture. Aussi, au lendemain de la création d'un État fédéral réunissant le Cameroun francophone et anglophone, l'intérêt accordé à la culture a conduit les pouvoirs publics à rendre autonome la gestion publique de l'action culturelle autour d'un ministère dédié. Aujourd'hui, le ministère des Arts et de la Culture (Minac) a pour mission de mettre en œuvre et d'évaluer la politique du gouvernement en matière de promotion et de développement artistique et culturel. Il définit la vision politique de l'État en matière de développement des arts et de la culture et fixe des orientations sur les champs de sa mise en œuvre, à travers des directions techniques : notamment la Direction de la cinématographie et des productions audiovisuelles (DCPA), compétente en matière de cinéma, la Direction des spectacles et des industries créatives (DSIC) et l'Ensemble national (DEN), responsables en ce qui concerne la musique et les spectacles musicaux. Ces structures fixent les différents caps à atteindre et prévoient également les moyens de contrôle de leur performance conformément aux instruments de politiques publiques, notamment les Plans d'actions prioritaires (PAP).

Sur le plan juridique, l'administration du cinéma et de la musique est encadrée par des textes qui régulent la production et la commercialisation d'une part, et les droits d'auteurs, les droits voisins du droit d'auteur, d'autre part². Pour ce qui est du cinéma, ces textes sont pour l'essentiel désuets et en inadéquation avec les évolutions technologiques de la filière, le plus récent datant de 1990. Les textes spécifiques à la musique sont, quant à eux, inexistant.

.....

1. « La Légion saute sur Kolwezi » avec Gérard Essomba, film réalisé par Raoul Coutard, produit par Georges de Beauregard. Alphonse Béni joue avec Bruce Lee, le légendaire acteur asiatique dans le film « Cameroon connexion ». Gérard Essomba, Daniel Kamwa et Alphonse Béni ont servi de pont à la culture américaine dans l'espace francophone en jouant et en prêtant leurs voix pour le doublage de Denzel Washington, Eddy Murphy et Samuel L. Jackson. On pense à Gérard Essomba pour « More better blue » de Spike Lee et plusieurs autres comédiens, notamment Morgan Freeman, Eddy Murphy ; Daniel Kamwa quant à lui a doublé la voix de Samuel L. Jackson et bien d'autres ayant des rôles secondaires.

2. Voir Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant sur l'organisation du ministère des Arts et de la Culture. Les principaux textes concernant le cinéma sont la Loi n°88/013 du 16 décembre 1988 portant l'orientation de l'activité cinématographique au Cameroun ; la Loi n°88/017 du 16 décembre 1988 portant affectation des taxes afférentes à l'industrie cinématographique ; le Décret n°90/1462 du 09 décembre 1990 portant orientation de l'activité cinématographique au Cameroun.

Pour la musique, on peut citer la Loi n°2004/001 du 21 avril 2004 portant régime des spectacles ; le décret n°2012/3053 du 09 octobre 2012 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi de 2004. La loi n°2004/001 du 21 avril 2004 portant régime des spectacles vivants vise à mettre en place un encadrement juridique favorable à l'accroissement de l'offre des biens et des services culturels. On peut également convoquer des textes transversaux, notamment la loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 relative au mécénat et au parrainage. La Loi n°2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et au droit voisin du droit d'auteur. Le Décret n°2001/381 du 05 décembre 2001 portant création et fonctionnement du Compte d'affectation spéciale de soutien pour la politique culturelle. Pour plus de détails voir *Le Recueil des textes juridiques du Minac*, 2015.

Les actions publiques de promotion de la culture

Pour le triennal 2020-2022, le Minac a pris l'option stratégique de « développer les industries culturelles et créatives dans l'optique de la rentabilisation économique du sous-secteur arts et culture, conformément aux orientations du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) ». Cette stratégie se caractérise par le soutien aux entreprises culturelles en structurant son action autour des objectifs concernant la production et la valorisation des biens et services culturels.

Le déploiement de l'action publique en faveur du cinéma et de la musique au Cameroun est une émanation de quelques administrations publiques et parapubliques telles que le Minac, le Fonds de développement de l'industrie cinématographique (FODIC), le Compte d'affectation spéciale pour le soutien de la politique culturelle (CASSPC), ou les organismes de gestion collective (OGC).

En 1973, l'État du Cameroun a pris des mesures visant à mettre sur pied un cadre favorable à la croissance d'une industrie cinématographique sur son territoire, en créant le Fodic. Son ambition était de structurer et de se positionner comme la locomotive du cinéma en Afrique. C'est dans ce contexte qu'ont émergé les premiers grands noms du cinéma camerounais : Alphonse Beni, l'un des réalisateurs les plus prolifiques avec neuf longs métrages en quatorze ans. Mais c'est surtout Daniel Kamwa et Dikongue Pipa qui se distinguent avec des films comme « Pousse-pousse » (1976) et « Muna moto » (1975) qui obtiendra le premier prix au Fespaco en 1976. Les réalisations de ces pionniers conduisent l'État camerounais à s'intéresser davantage à l'organisation de la filière cinéma et audiovisuel. Le septième art devient presque exclusivement un cinéma de fonds publics (Ngansop, 1987, p.121). De manière générale, cette période a permis de disposer de quelques œuvres qui sont considérées comme de véritables références pour le cinéma africain³.

Dans sa politique de promotion des arts et de la culture, l'action de l'État se déploie aussi à travers l'Ensemble national. Au-delà du théâtre et de la danse, l'encadrement des artistes musiciens fait partie des missions assignées à cette institution, qui, au fil des ans, se résument à des prestations locales devant les autorités administratives, politiques et diplomatiques. Les pans réservés à la détection, à la formation et au suivi des nouveaux talents sont oubliés malgré la création d'un Institut de formation aux métiers des arts et de la culture⁴ (INAC).

En 2001, prenant conscience des mutations qui s'opéraient progressivement dans le secteur culturel camerounais (cinéma et musique), les pouvoirs publics ont décidé de la création d'un Compte d'affectation spéciale pour le soutien de la politique culturelle (CASSPC). Ce mécanisme de financement de la production artistique et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel national prenait en compte toutes les catégories d'art. Bien que les aides octroyées aux artistes ces dernières années ne soient pas de nature à les satisfaire, la loi de finances 2020 l'a suspendu laissant le Minac générer des ressources propres au bénéfice des artistes. Cela semble une gageure au vu du contexte économique et sanitaire liés à la Covid-19.

.....

3. « Muna moto, l'enfant de l'autre » 1975, (Jean Pierre Dikongue Pipa) ; « Pousse-pousse » 1976, (Daniel Kamwa); « Le maître du canton, sangó malo » 1988, (Bassek ba Kobhio) ; « Quartier Mozart », 1995 (Jean Pierre Bekolo).

4. A l'observation, depuis 2015, les bâtiments servant à abriter l'Institut national des arts et de la culture (INAC) sont disponibles à Binguéla, une banlieue de Yaoundé, mais pas occupés. Pourtant, seule manque la définition des curricula pour les formations dans les différents cursus. Face à cette impéritie, le Premier ministre a prescrit au ministre des Arts et de la Culture de rendre opérationnel cet institut pour la fin de l'exercice 2020 (cf. correspondance du PM au Minac N°B70/b/CAB/PM du 6 mai 2020). Ce qui, semble être une véritable gageure car le financement de l'action gouvernementale est adossé sur la loi de finances, annuellement renouvelable. Or, elle n'a prévu aucune ressource relative au projet INAC dans le budget du Minac, exercice 2020. Et en juin 2021, cet Institut n'est toujours pas fonctionnel, au grand dam des artistes !

Institué par décret présidentiel n°91/193 du 08 avril 1991, le Festival national des arts et de la culture (FENAC) fait aussi partie des outils de promotion de la culture. Il doit se tenir, en principe, tous les deux ans. Son objectif est, entre autres, de soutenir la création artistique, consacrer les talents les plus méritoires et valoriser le patrimoine culturel national en constituant un marché des arts et de la culture. Mais cet objectif est loin d'être atteint au regard du caractère fluctuant de sa programmation.

Face aux échecs des politiques d'ajustements structurels des années 1990, le gouvernement camerounais a pris en compte dans les discours institutionnels les suggestions des institutions de Bretton Woods pour faire des ICC un levier du développement :

« Les industries culturelles et créatives sont des atouts considérables car elles sont sources d'emplois, d'attractivité et génératrices de richesses. La diversité de notre création est notre richesse la plus importante et l'un des premiers instruments du rayonnement du Cameroun à travers le monde. Avec une forte implantation en avant-garde des usages et de l'économie numériques, créateurs d'emplois variés, nombreux et vecteurs d'une importante valeur économique, les secteurs culturels constituent une véritable chance pour l'avenir et le rayonnement des pays en développement, comme le nôtre » (Extrait du discours du ministre des Arts et de la Culture, Narcisse Mouelle Kombi, à l'ouverture des 2èmes assises de Yaoundé sur les Entreprises culturelles et industries créatives en 2016).

Malgré la volonté affichée par cette profession de foi ministérielle, les artistes déplorent qu'elle ne soit suivie d'aucune proposition concrète sur le terrain.

Les actions de promotion des partenaires étrangers

Grâce à leur présence historique au Cameroun depuis l'indépendance, certaines missions diplomatiques s'impliquent réellement dans le financement de la production, la promotion et la distribution cinématographique et musicale. L'Institut français du Cameroun (IFC), l'Institut Goethe, le Centre culturel espagnol, le Service culturel de l'ambassade du Brésil, l'Ambassade d'Israël et l'Ambassade des États-Unis comptent parmi ces partenaires.

Sur le plan cinématographique, dès la fin des années 1960, la diaspora camerounaise en France, à travers Sita Bella, Jules Takam, Jean Paul Ngassa, Urbain Dia Moukouri, s'est engagée dans des collaborations et les productions de films qui magnifiaient leur besoin de liberté. La carrière la plus représentative de ces pionniers reste celle de Gérard Essomba Many.

Parallèlement, à partir des années 1980, les artistes musiciens comme Manu Dibango, Francis Bebey, Pierre Tchana, Eboa Lotin, Elvis Kemayo ou Talla André Marie, entre autres, portent la culture camerounaise à travers l'Afrique et les instances internationales grâce aux titres à succès comme « Soul Makossa » (Manu Dibango), « Agatha » (Francis Bebey), « African music non-stop » (Elvis Kemayo), « Hot koki » (André Marie Talla) ou « Amio » de Manfred Ebanda⁵. L'un des titres du groupe Zangalewa, « Waka Waka », produit en 1986 et repris par Shakira pour en faire l'hymne de la Coupe du monde 2010 intitulé « Waka Waka This Time for Africa » a été aussi l'objet de la fierté de la musique camerounaise.

.....

5. Ces titres ayant fait le tour du monde ont été repris par des artistes de renom (« Soul Makossa » par Michael Jackson et un remix par le Sénégalais Youssou Ndour), (« African music non-stop » par le groupe congolais Extra Musica ou par l'Ivoirien Douk Saga). La palme d'or revient au titre « Amié ooh ». Il fait désormais partie du patrimoine musical mondial comme « Juantanamera » ou « No woman no cry ». Enregistré en 1962, « Amié ooh » a été repris plus de 20 fois dans le monde : Bébé Manga, Francis Bebey, (Cameroun), Manu Dibango et Angélique Kidjo (Cameroun / Bénin), Bisso Na Bisso (France/Congo), Henri Salvador (France), Naima (France/Antilles, en version Zouk), Nayanka Bell et Monique Seka (Côte d'Ivoire), African Connection-Denise et Bloco (Côte d'Ivoire, version Coupé Décalé) entre autres, l'ont interprété chacun à sa manière. Le titre « Hot Koki » d'André Marie Talla a été plagié par James Brown en octobre 1978, après un voyage au Cameroun. La justice américaine finira par reconnaître au bout de 4 années de procès de « fortes similitudes » entre le titre de James Brown, enregistré sous le titre « Hustle », et la chanson d'André Marie Talla. Voir Raoul Mbog « André-Marie Tala, toute l'histoire de la musique camerounaise », *Le Monde Afrique*, publié le 17 mai 2015, consulté le 08 mai 2020, www.lemonde.fr/afrique.



Figure 1 : Quelques pochettes des reprises du titre « Amio/Amié ooh » de Manfred Ebanda.

Si l'on prend en compte cette forte présence de la musique camerounaise sur la scène internationale, il apparaît que, même sans une véritable politique déclinée pour l'internationalisation de la culture par les pouvoirs publics, celle-ci a brillé et continue de briller au point d'après des compositeurs africains, américains et antillais⁶.

ENJEUX INTERNATIONAUX DE L'INDUSTRIALISATION DE LA CULTURE

En s'ouvrant à la mondialisation à travers le développement des techniques de numérisation de l'information et de la communication et principalement par les médias transnationaux qui s'affranchissent des frontières et véhiculent des contenus mettant davantage un accent sur le divertissement (cinéma, musique, sport), le Cameroun est entré de plain-pied dans la culture mondiale, dominée par le paradigme économique et financier de l'immatériel. Il fait du bien culturel un produit de consommation de masse avec l'avantage que sa production ne nécessite pas de lourdes infrastructures matérielles (Benamou, 2004, p.73). C'est un changement radical de paradigme dans le contexte camerounais (Madiba ; Edimo Wangue, 2020, p.75).

Le développement par les industries du divertissement

Dominée par les activités en marge du secteur formel, l'économie camerounaise de la culture trouve son dynamisme dans la multiplication des petites entreprises, quelquefois unipersonnelles. Leurs activités sont caractérisées par leur petite échelle, leur faiblesse capitalistique, une moindre capacité à salarier un personnel permanent ou encore l'impossibilité d'accéder aux institutions modernes de financement.

À partir des bases de données de l'OIF, de l'Unesco, de la Banque mondiale que nous avons croisées avec les informations disponibles au Minac, il ressort que l'ensemble du

.....

6. Certains musiciens pionniers du « zouk » antillais reconnaissent une importante influence du rythme camerounais « makossa » dans la naissance et l'émergence de leur musique popularisée en France à partir de la fin des années 1980. Voir Léo Pajon, Interview de Jacob Dévarieux, un des membres historiques du groupe Kassav : « L'Afrique s'est ouverte à nous avant la France » : « On souligne souvent les racines africaines du zouk, qui puise dans les rythmes du makossa camerounais. Un bassiste et un pianiste camerounais ont joué avec Kassav', et plusieurs membres du groupe ont travaillé avec Manu Dibango. Le saxophoniste a notamment produit « La Vie ka roulé », le premier single de Jean-Claude Naimro, l'un des pionniers de Kassav', en 1980. Mais jouer avec des Camerounais ne signifie pas que nous leur avons pris leur musique (...). Des passerelles existent, c'est évident, car nous partageons la même histoire. », mis en ligne le 21 mai 2019 à 17h56 consulté le 08 mai 2020, www.jeuneafrique.com/mag/776573/culture/musique-kassav-lafrique.

secteur culturel emploierait au moins 6 900 personnes et générerait plus ou moins 33 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires ; la réalité se situe certainement bien au-delà de ces chiffres qu'on pourrait multiplier par 2⁷.

Richesse créée par les différentes filières des ICC

| Filière | Nombre de structures | Emplois cumulés (estimation) | Chiffre d'affaires cumulé (estimation OIF en millions FCFA) | Chiffre d'affaires cumulé (estimation de l'étude de terrain en millions FCFA) |
|---|----------------------|------------------------------|---|---|
| Presse, TV et médias interactifs (radio, presse, tv, jeux vidéo et Internet) | 129 | 1587 | 112 | 547 |
| Publicité, design et services créatifs (mode, décoration, architecture, publicité, événementiel) | 47 | 530 | 31 milliards | 52,37 milliards |
| Cinéma et productions audiovisuelles (films, maison de production, festivals) | 97 | 773 | 63 | 889 |
| Livre et imprimerie (journaux, salons du livre, librairies, éditeurs, bibliothèques) | 118 | 470 | 92 | 587 |
| Musique et arts du spectacle (spectacles vivants, cabarets, maison de production et festivals) | 273 | 1775 | 255 | 3,63 milliards |
| Arts visuels (peinture, sculpture, photographie) | 147 | 412 | 630 | 773 |
| Artisanat et patrimoine culturel (artisanat d'art, produit dérivés et services de musées) | 355 | 1520 | 175 | 374 |
| Total | 1119 | 6987 | 32,327 milliards FCFA | 59,17 milliards FCFA |

Source : les auteurs et un document inédit du Minac/DSIC, 2019

Souvent de taille modeste, les entreprises culturelles camerounaises, toutes filières confondues, restent assujetties à une importante précarité liée aux difficultés rencontrées pour rentabiliser leur activité (Kengne Fodouop ; Metton, 2000, p.114). Outre des coûts souvent alourdis par les taxes appliquées aux intrants importés, nombre d'entre elles peinent à élargir leurs débouchés, quand bien même le marché potentiel apparaît de plus en plus

.....

7. Nous avons mené une étude de terrain, dont les résultats sont inédits, de mai 2018 à février 2019 avec des étudiants, dans le cadre d'un enseignement de master sur les ICC à l'Université de Douala. Elle concernait notamment la filière musique et arts des spectacles (consommation musicale dans les bars dancing, cabarets et autres night clubs, organisation de concerts) et cinéma. En croisant les résultats obtenus aux données disponibles sur les autres filières, (livre et imprimerie, arts visuels, audiovisuel, artisanat et patrimoine, publicité, mode, design et services créatifs, médias interactifs dont les jeux vidéo) l'on a pu estimer que le chiffre d'affaires annuel des industries culturelles et créatives au Cameroun tournerait autour de 60 milliards de FCFA (soit 90 millions d'euros). Son potentiel en termes de création d'emplois peut s'évaluer autour de 7 000 emplois.

large dans un pays qui compte près de 25 millions d'habitants. De manière générale, la structuration des maillons des différentes filières se révèle souvent sommaire. À cela s'ajoute le problème central qu'est le non-respect de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, l'omniprésence du piratage sur les marchés du disque, du film, mais aussi de l'édition (Misse Misse ; Madiba, Georges, 2013, p.98-132). Tous ces maux gangrènent le développement de ces filières en exerçant un effet très dissuasif sur l'investissement. Cette situation contraint un nombre croissant d'artistes à l'autoproduction, avec tous les risques financiers et les difficultés de distribution que cela implique.

Enfin, si l'on excepte les centres culturels étrangers (Institut français, Institut Goethe) et quelques lieux culturels privés tels qu'Africréa, Salle Saint Josué à Yaoundé ou Douala Bercy, le réseau Canal Olympia avec deux salles de cinéma, Cinéma Eden, une initiative privée, les filières cinéma et musique restent handicapées par le manque d'infrastructures de qualité destinées à l'accueil de spectacles musicaux ou cinématographiques.

Face à la vision inquiétante qu'offre le Cameroun dans les médias internationaux, surtout en ce qui concerne sa situation sécuritaire et politique, le sport et la culture restent les domaines dans lesquels ce pays fait encore parler de lui en des termes favorables.

Du rayonnement à l'international par le *soft power*

La musique et le cinéma sont devenus des éléments de « mise en valeur » du Cameroun à travers une diplomatie providentielle, paradoxalement non structurée par l'État. Les artistes camerounais pourraient espérer être traités comme les meilleurs ambassadeurs économiques de leur pays. Non seulement il n'en est rien, mais la condition sociale d'une grande majorité d'entre eux n'a jamais été aussi dévaluée. Cette situation qui fragilise les artistes camerounais plombe l'émergence du sous-secteur de l'art et de la culture et phagocyte l'épanouissement des ayants droit. L'impéritie des gouvernements, depuis les années 1990, à organiser la perception et la gestion du droit d'auteur et les droits voisins, pousse de nombreux créateurs à s'exiler et l'économie de la culture au Cameroun à être prise en charge par des acteurs extérieurs.

En se fondant sur les travaux de Joseph S. Nye Jr qui mettent en évidence l'existence d'un *soft power* plus culturel, à côté d'un *hard power* plus étatique, plus formel et coercitif qui passe par les échanges entre chefs d'États, ministres, ambassadeurs, nous constatons avec la mondialisation, que la diffusion de la culture n'emprunte pas les canaux classiques en vue d'un positionnement à l'international (Ory ; Tobelem, 2007, p.153). Centrée sur la culture comme identité propre aux acteurs dans un monde globalisé, le *soft power*, qui résulte d'une diplomatie culturelle de présence dans les instances de décision, ainsi que dans les espaces d'exposition, a aussi pour objectif une meilleure connaissance de l'autre, de sa culture, et surtout une présence culturelle du pays sur la scène mondiale. Cette « puissance douce » s'exerce à travers les actions de politique publique dans les médias transnationaux, la présence dans les organismes internationaux de culture, de science et d'éducation, la participation régulière et pertinente dans les manifestations sportives, culturelles et scientifiques à dimension mondiale⁸. Le *soft power* est ainsi organisé autour de deux pôles d'intérêt économiques de l'État dans le contexte d'une mondialisation croissante et d'une hyper concurrence économique : la recherche de partenariats de haut niveau pour le renforcement de l'attractivité du territoire d'une part, et d'autre part la promotion du

.....

8. Pour plus de détails, se référer à Daniel Haize (2012), *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger : un réseau, des hommes*, Paris : L'Harmattan ; Anne Gazeau-Secret (2010) « Pour un 'soft power à la française' : du rayonnement culturel à la diplomatie d'influence », *ENA Hors les murs*, n° 399, p. 9-12 ; Joseph S. Nye Jr (2004), *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York : Public Affairs.

savoir-faire, des idées et de la créativité du pays. Nous prenons donc la musique et le cinéma comme étant des instruments du rayonnement culturel camerounais à l'international. La notion de *soft power* pour être pertinente doit, dans ce cas, obéir à une planification. Mais dans le cas camerounais, ce rayonnement favorisé par la culture n'obéit à aucune politique publique planifiée ; en cela il est aléatoire et providentiel.

L'exposition à l'international à travers les plateformes numériques

Sans une politique volontariste, le Cameroun, jouit, malgré tout, d'un capital diplomatique appréciable dans le concert des nations à travers le *soft power* des hommes de culture tels Manu Dibango, Francis Bebey, Richard Bona, Charlotte Dipanda, Stanley Enow, Daphné ou quelquefois par ses sportifs, tels Samuel Eto'o, Roger Milla, Yannick Noah. Malgré le déclin lié à la récession économique des années 1990 qui a provoqué la faillite de la plupart des maisons de production nationales, le Cameroun dispose d'un important vivier de créateurs dont sont issus des cinéastes et des musiciens de renommée internationale. Depuis les années 2010 émerge une jeune génération qui mêle les sonorités africaines (l'*afrobeat* et le *ndombolo*) avec les rythmes locaux à travers la musique urbaine (X Maleya, Stanley Enow, Locko, Salatiel, Mr Leo, Magasco, Francko, Tenor, Blanche Bailly, Daphné etc. qui sont de réels *success stories*). Ces jeunes tentent de rétablir le prestige de la musique camerounaise. Leur forte présence sur le plan national et international s'explique à la fois par le développement d'une stratégie marketing en direction des jeunes consommateurs mais surtout de la recherche d'une culture originale qui dépasse le frein que créent la multiplicité des langues locales et les clivages ethnolinguistiques ; Une relative maîtrise des technologies du numérique et de l'internet pour la production et la diffusion de cette musique à travers des supports dédiés (Trace TV et ses déclinaisons spécifiques, websites, blogs, podcasts radios, streamings, etc.)

Ces stratégies passent aussi par la mutualisation des ressources humaines et financières, mais surtout par une projection et une exposition à l'international à travers la télévision et les plateformes digitales. L'exemple le plus patent est celui du tube « Coller la petite » de Franko qui a été disque d'or en France en 2016 avec 10 millions de *streams* et 40 millions de vues sur Youtube. Malgré une faible structuration des ICC au Cameroun, l'industrie musicale reste un atout majeur pour l'avenir parce qu'elle intéresse les majors mondiaux de la filière⁹.

En ce qui concerne le cinéma, en dépit des circonstances plutôt difficiles, les œuvres de Jean-Pierre Bekolo, Jean-Marie Teno, Bassek Ba Kobhio, Victor Vinyuoh et François Woukouache par exemple, connaissent leur plus grand succès sur la scène internationale. Ce contexte défavorable qui a entraîné le développement de la vidéo, a fait émerger de jeunes cinéastes camerounais d'expression anglaise, culturellement proches du Nigéria. Ceux-ci font rayonner le cinéma camerounais. Il en est ainsi du film « The Fisherman's Diary » (de Kang Quintus) qui représente le Cameroun et l'Afrique centrale aux Oscars 2020 des films

.....

9. Pour preuve, en 2014, Universal Music Africa a ouvert une antenne à Abidjan, et, en 2017, Sony s'y est aussi installé. Tous sont à la recherche de talents à promouvoir et à former. Pour plus de détails, voir Achille Djoumsie qui explique que « *La ruée des majors sur le continent est une très bonne chose pour le développement de nos industries locales mais malheureusement nos industries ne sont pas prêtes pour un deal équitable car le secteur n'est pas organisé. Nous avons choisi cette forme de collaboration avec la major Universal Music Africa car ils nous laissent la possibilité de garder le contrôle sur nos productions et apportent des budgets conséquents pour promouvoir nos œuvres dans un territoire plus large. Pour le moment, ils prennent le temps de bien s'installer, apprendre le terrain, connaître nos spécificités et je pense que bientôt les choses vont se mettre en place.* » in « Bien organisée, l'industrie musicale sera un des fleurons de l'économie du pays », interview réalisée par Romaric Wata, *Le Bled Parle*, [en ligne], consulté le 21 mai 2020, <https://www.lebledparle.com/fr/culture/>.

en langues étrangères aux Etats Unis. La stratégie de ces jeunes cinéastes tient de ce qu'ils s'orientent vers une nouvelle approche du financement, de la production et de la distribution du film. Pour eux, le film est avant tout un produit commercial qui devrait être financé et commercialisé comme toute autre activité lucrative.

CONCLUSION

Pour bien cerner le rôle et la place des industries culturelles et créatives dans le jeu de la diplomatie internationale et le rayonnement d'un pays comme le Cameroun, il est nécessaire de tenir compte de l'environnement socio-politique qui caractérise l'action publique de l'État.

Depuis la crise économique des années 1990 qui a marqué négativement et significativement l'économie camerounaise, l'intervention financière de l'État dans le secteur culturel est restée marginale. Mais paradoxalement de jeunes acteurs dynamiques ont émergé dans le cinéma et dans la musique. Ceux-ci ont développé des stratégies visant à faire rayonner leur culture à l'international dans un environnement économique globalisé où les majors mondiales du divertissement et de la communication sont à la recherche de nouvelles niches pour développer l'économie de l'immatériel corrélée à la diversité culturelle.

En prenant l'option d'inscrire la culture dans le secteur des industries de production de biens et services pour la décennie 2020-2030, le Cameroun se projette dans une perspective de développement des industries culturelles et créatives dans l'objectif de la rentabilisation économique du sous-secteur arts et culture. Si ce changement de modèle économique est à saluer pour les nombreuses perspectives qu'il ouvre, cet objectif ne peut pourtant pas se passer d'une intervention structurante de l'État dans ce secteur pour que les entreprises qui composent les ICC au Cameroun sortent de l'informel et voient les statistiques de leur production prises en compte dans la comptabilité publique nationale.

En effet, d'un point de vue socioculturel, les ICC ne répondent pas seulement à la satisfaction d'un imaginaire, elles constituent désormais une économie de production en articulation avec le développement des techniques du numérique de l'information et de la communication (Miège, 2014, p. 17-23). Ainsi, contribuent-elles à renforcer la cohésion sociale, à consolider l'identité nationale en construction et à augmenter le capital culturel du Cameroun.

Il est donc nécessaire, pour tenter une industrialisation et un rayonnement par les ICC, que soit mise en œuvre une véritable politique publique de la culture pour structurer un cadre juridique et économique adapté aux mutations techniques et au développement du numérique et que soient créés des mécanismes de soutien financier idoines et efficaces. En plus de l'encadrement juridique, un environnement fiscal et douanier incitatif permettant d'alléger les charges de ces « entreprises » fragiles et précaires pourrait être mis sur pied pour faire rayonner la culture camerounaise.

Nous souhaitons que cette recherche puisse en féconder d'autres sur les questions de l'économie de la culture au Cameroun, afin de valoriser davantage les activités des acteurs de ce secteur aux yeux des décideurs. Ainsi, ceux-ci pourraient passer d'une culture intériorisée et d'une politique publique non identifiée, à une attitude proactive afin de faire des activités culturelles une industrie attractive pour les investissements de la nouvelle économie de l'immatériel, et un gage pour l'image d'un pays comme le Cameroun à l'international.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arnaud, Géraud (2007), « L'économie des musiques africaines : un terrible paradoxe », *africultures.com/leconomie-des-musiques-africaines*, mis en ligne le 19 février 2007, consulté le 27 avril 2020.

Benamou, Françoise (2004), *L'économie de la culture*, Paris : La Découverte.

Bonnell, René (2006), *La vingt-cinquième image. Une économie de l'audiovisuel*, Paris : Gallimard.

Donnat, Olivier (2009), *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, Paris : La Découverte.

Gazeau-Secret, Anne (2010), « Pour un 'soft power à la française' : du rayonnement culturel à la diplomatie d'influence », *ENA hors les murs*, n° 399.

Kengne, Fodouop ; Metton, Alain (2000), *Économie informelle et développement dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé : Presses Universitaires de Yaoundé.

Lautier, Bruno (2004), *L'Économie informelle dans le tiers monde*, Paris : La Découverte.

Madiba, Georges ; Edimo Wangué, Jean (2020), « Communication de masse et modernité : une perspective critique du « développement » par les « industries culturelles et créatives » en contexte camerounais », in Thomas Atenga et Georges Madiba (dir.), *Les questions de développement dans les sciences de l'information et de la communication en Afrique*, Bruxelles : Edition Académia.

Mbog, Raoul (2015), « André-Marie Tala, toute l'histoire de la musique camerounaise », *Le Monde Afrique*, publié le 17 mai 2015.

Miège, Bernard (2014), « Conférence inaugurale - L'orientation vers la nouvelle Économie culturelle », *Les enjeux de l'information et de la communication*, n° 15/2B, 2014, p. 17 à 23, consulté le 03 mai 2020, [en ligne], URL : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2014/supplément-b/01-conference-inaugurale-lorientation-vers-la-nouvelle-economie-culturelle>

Misse Misse ; Madiba, Georges (2013), « L'économie camerounaise de la consommation : logique et dynamiques du «piraté» dans la (re)production, la diffusion et l'appropriation des produits culturels », *Communication en Question*, vol. 2, Abidjan, p. 98-132.

Ngansop, Jérémie (1987), *Le Cinéma camerounais en crise*, Paris : L'Harmattan.

Nye, Joseph S. Jr (2004), *Soft power: The Means to Success in World Politics*, New York: Public Affairs.

Ory, Pascal ; Tobelem, Jean-Michel (2007), *L'Arme de la culture. Les stratégies de la diplomatie culturelle non gouvernementale*, Paris : L'Harmattan.

Sissoko, Ayse (2018), « Locko, Mr Léo, Daphné... Les recettes du succès de la musique urbaine camerounaise », *Jeune Afrique*, mis en ligne le 23 mai 2018, consulté le 21 avril 2020.

Rapports

FD, (2016), 2èmes Assises sur les ICC organisées avec le MINAC, Yaoundé.

OIF (2012), Profil culturel des pays de la francophonie, Paris : OIF.

OIF (2004), Les industries culturelles des pays du Sud. Enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle, Paris : OIF.